

LA PARTICIPATION DES HABITANTS : *instances de concertation dans les quartiers*

Par Anne OLIVIER, sociologue au Cabinet TESSITURE
Cécile ASSAS et Briac CHAUVEL, ethnologues au Cabinet INTÉGR'ACTION
Frédéric MANCEAU, chef de service Mission Ville, Direction de l'action
territoriale et de la politique de la Ville, mairie d'Évry

Rencontre-débat du 20 mars 2003

Organisée par le Centre de Ressources Politique de la Ville en Essonne

Les enjeux de la participation des habitants

Anne OLIVIER

Des démarches qui ne datent pas d'hier

Intéresser les citoyens à la « chose » publique n'est pas une volonté récente. La démocratie, directe, athénienne avait mis en place des espaces de délibération — notamment l' « ecclésià », ou « assemblée du peuple », où étaient votées les lois — et avait organisé de façon cyclique et équitable la répartition du pouvoir entre ceux qui étaient considérés comme des citoyens ; ensuite la Révolution française s'est inspirée du modèle grec pour définir à son tour la citoyenneté. Plus récemment ont été votées les lois de décentralisation, puis la loi du 6 février 1992 (administration territoriale de la République), qui institue le droit à l'information et à la consultation des habitants comme principe essentiel de la démocratie locale, et la loi du 28 février 2002, relative à la démocratie de proximité, qui traite de la création des conseils de quartier dans les communes de 80 000 habitants et plus. Ces dernières années ont vu foisonner les instances participatives, le plus souvent ayant pour objectif de rapprocher la décision publique du citoyen et de lui permettre d'y jouer un rôle. Souvent perçue comme complexe et opaque, l'action publique, et plus encore la décision publique, échappe toutefois encore à bon nombre de citoyens. L'action politique et publique est alors en perte de sens, entraînant une désaffection de l'engagement et des votes.

L'abstention affectant l'élection présidentielle est passée de 15,1 % en moyenne dans les années 1970 à 28,4 % en 2002. Plus encore, le désengagement est manifeste lors des scrutins municipaux, puisque l'abstention était de 22,9 % en moyenne dans la décennie 1970, et de 38,7 % en mars 2001.

Un contexte de délégitimation de l'action publique

Dans un contexte de prééminence du marché, de l'influence croissante de la sphère économique et financière réduisant considérablement la marge de manœuvre des États, à la veille de l'ouverture des négociations de l'OMC (Organisation mondiale du commerce) sur l'AGCS (accord général sur le commerce des services), la démocratie locale ou participative pourrait avoir comme enjeu la réhabilitation de l'action publique aux yeux de citoyens démobilisés et désorientés. En effet, ces démarches visent à rendre visible et lisible l'action des collectivités locales, des institutions (caisse d'allocations familiales [CAF], direction départementale de l'Équipement [DDE], agence nationale pour l'emploi [ANPE]) et des bailleurs.

Or, redonner du crédit et de la légitimité à l'action publique nécessite d'expliquer, de clarifier les décisions prises. Et le préalable est une mise à plat des finalités, des valeurs, des critères qui guident les choix. Des études ont mis en évidence combien des politiques peu explicites sur ces fondements ont contribué au désarroi de milliers d'électeurs.

Un premier enjeu : rendre compréhensibles les décisions publiques

L'atteinte de cet objectif « rendre compréhensibles les décisions publiques » passe en partie par la mise en œuvre d'espaces de médiation, de traduction et de développement de l'accessibilité aux connaissances techniques. N'oublions pas que si les élus sont conseillés, guidés par des experts, des équipes techniques, l'habitant, lui, ne bénéficie pas automatiquement des mêmes aides à la compréhension et au choix.

En développant la traçabilité de l'action publique, en dévoilant les différentes décisions qui aboutissent à tel ou tel choix, la possibilité est donnée aux citoyens de se forger une opinion.

Un deuxième enjeu : une éthique de la reconnaissance

Le deuxième enjeu de la démocratie participative peut être de reconnaître chaque citoyen en tant qu'acteur de la cité, de le mobiliser, pour parvenir à une meilleure qualité de la décision publique. Ainsi que l'écrit Hannah Arendt : « *Car si le monde commun offre à tous un lieu de rencontre, ceux qui s'y présentent y ont des places différentes et la place de l'un ne coïncide pas plus avec celle d'un autre que deux objets ne peuvent coïncider dans l'espace. Il vaut la peine d'être vu et d'être entendu parce que chacun voit et entend de sa place, qui est différente de toutes les autres. Tel est le sens de la vie publique.* ».

Par ailleurs, l'enjeu d'accroître la pertinence de la décision publique par la prise en compte de l'avis de chaque catégorie de citoyens comprend trois dif-

difficultés majeures ; il s'agit en effet de : parvenir à articuler intérêt particulier et intérêt général ; parvenir à réunir un groupe représentatif de la population concernée ; et enfin, parvenir à mobiliser le personnel des institutions.

Revenons à cette première difficulté : l'articulation entre l'intérêt particulier et l'intérêt général. Celle-ci sera plus sûrement assumée et dépassée si le socle des valeurs et critères qui, en définitive, orientent les choix est au préalable clairement posé, et si les élus s'en portent garants. Il s'agit là d'une fonction d'arbitrage tout à fait essentielle.

Pour autant, en préalable à toute décision découlant d'un processus participatif, il paraît important de créer l'espace du débat, de la confrontation des points de vues, de reconnaître les dissensus, de prendre acte des attentes et des besoins particuliers, pour éviter que l'intérêt général ne devienne rapidement un système totalitaire. L'espace ainsi créé passe par la confrontation de l'ensemble des acteurs concernés et par des possibilités pour chacun d'expliquer le système de légitimité sous-tendu par l'opinion exprimée : quelles sont les valeurs, les situations vécues, les systèmes de contraintes, les connaissances et les croyances qui forgent cet avis ? Cet espace n'est pas donné, il existe si des règles sont établies, reconnues et appliquées ; si l'animation est confiée à une personne qui possède des compétences de médiation de compréhension des relations intergroupes

La deuxième difficulté tient à la représentativité des groupes et au maintien de la mobilisation dans le temps. La représentativité est extrêmement difficile à obtenir. En France, l'investissement dans des démarches de démocratie locale est essentiellement le fait des classes moyennes. Impliquer les classes populaires et plus encore les groupes marginalisés nécessite de mettre en œuvre d'autres démarches de consultation plus méthodiques, plus considérables en termes de temps et de moyens déployés. Nous en aurons un échantillonnage tout à l'heure.

De plus la participation ne se décrète pas. Elle s'inscrit dans une démarche de moyen ou long terme, qui passe par le développement de l'action sociale et culturelle, par des actions en direction des jeunes — notamment par l'intermédiaire des établissements scolaires —, par des démarches d'alphabétisation et surtout par le soutien au tissu associatif. En effet, les associations sont le creuset de la participation, le lieu de l'expérimentation de la prise de parole, de l'élaboration et du suivi de projets collectifs, de la capacité à prendre des responsabilités. À ces différentes approches de mobilisation, on peut encore ajouter celle de populariser l'idée même de démarche participative. Ainsi, à Porto Alegre, des pièces sont montées qui visent à faire connaître la démarche du budget participatif.

La troisième difficulté consiste à impliquer le personnel des collectivités locales dans ces instances participatives.

La question des valeurs à l'origine de la démarche est centrale. Qu'il s'agisse d'une éthique de la reconnaissance, d'une solidarité sociale effective, ou d'œuvrer à l'émancipation de la population en agissant contre les inégali-

tés sociales et culturelles, la démarche ne fera sens que si les valeurs sont partagées par l'ensemble des acteurs, et si elles s'incarnent dans le vécu. Autrement dit, le même intérêt pour la parole de chacun devra être développé en direction, par exemple, des agents des services techniques susceptibles d'intervenir dans les situations traitées. Dans le cas contraire, soit la démarche de participation des habitants développera de la frustration, soit elle donnera l'impression de n'être qu'un faux-semblant. En cela les élus, les chefs de services sont les premiers vecteurs de l'expression concrète des valeurs prônées.

La participation des habitants n'est pas cantonnée aux habitants. Sans cette attention à chaque acteur, à ses représentations, ses contraintes, son vécu, le risque est grand de voir se développer amertume et incompréhension, des stratégies d'évitement et des comportements défensifs. Certaines décisions, par exemple, peuvent faire l'objet d'une lutte de légitimité entre l'expertise d'usage des habitants et l'expertise technique, financière, organisationnelle des services municipaux. L'enjeu est donc bien d'organiser l'expression et la confrontation des différents points de vue, pour parvenir à créer un espace de reconnaissance mutuelle, condition nécessaire à l'élaboration de projet.

Les différentes instances participatives

Les démarches de démocratie locale sollicitent les habitants à deux niveaux distincts :

■ Le premier niveau est celui de la cogestion locale : le citoyen est alors sollicité plutôt en tant qu'habitant, son expertise d'usage est valorisée. Il s'agit aussi, à travers des instances territorialisées, comme les conseils de quartier, de créer un espace public de régulation locale et de coproduction d'une politique municipale. Par espace public de régulation locale, nous entendons un espace public de définition et d'arbitrage de situations sociales partagées.

Ces espaces sont des lieux de médiation, particulièrement lorsque le quartier est divisé par des visions éclatées, voire antagonistes du « vivre ensemble ». Classiquement, dans cette configuration, nous retrouvons les clivages intergénérationnels, les divergences entre communautés ou entre logement social et zone pavillonnaire. L'enjeu se trouve donc être la cohésion sociale. Il s'agit de faire de ces espaces des lieux de qualification et de reconnaissance mutuelle, des lieux d'élaboration de projets communs.

■ Le deuxième niveau est celui de la sollicitation du citoyen sur des sujets d'ordre général à l'échelle de la commune, de l'intercommunalité, du département, voire de la région, qu'il s'agisse de politique économique, sociale, culturelle ou de santé publique.

Quelques exemples de ces instances

- Les conseils de quartier
- Les chantiers participatifs
- Les conseils municipaux d'enfants

- Les conseils des sages
- Les comités consultatifs des résidents étrangers non communautaires
- Les contrats locaux de sécurité
- Les comités d'usagers
- Le budget participatif
- Les enveloppes de quartier
- Les observatoires de la démocratie locale...

Conclusion

Au bout du compte l'impact de ces démarches est corrélé à plusieurs critères :

■ Le critère de légitimité et de poids dans la politique publique.

Les instances participatives doivent être des lieux de débat institutionnalisés, reconnus tant par les élus que par le personnel et l'ensemble des habitants. Lorsque ces instances sont instrumentalisées par des élus ou des professionnels, cela décrédibilise de façon plus définitive et plus catégorique l'action des institutions publiques. Les citoyens sont extrêmement vigilants à la prise en compte de leurs avis dans les décisions finales. La participation dépend largement de ce que Marion Gret et Yves Sintomer nomment l'« effet de démonstration » : les personnes s'engageant dans ces instances doivent pouvoir toucher du doigt les conséquences de leur action.

■ Le critère d'utilité.

Cantonnées à la cogestion des trous dans les trottoirs et aux défections de l'éclairage public, ces instances seront très vite synonymes d'ennui, pour être ensuite désertées progressivement. Ce mouvement de retrait est très perceptible dans bien des endroits. Il contribue aussi au désintérêt, au désinvestissement de la sphère publique.

Anne OLIVIER,
sociologue au Cabinet TESSITURE

Présentation de l'action d'évaluation et de réorientation de l'action sociale sur le quartier de La Prairie de l'Oly

Anne OLIVIER

Les caractéristiques générales du quartier

Le quartier de La Prairie de l'Oly est situé sur deux communes : Montgeron et Vigneux. Il a été construit entre 1965 et 1967, et regroupe aujourd'hui environ 3 500 habitants, qui occupent 1 287 logements en habitat social. Ce quartier est caractérisé par une forte paupérisation des ménages, le taux de chômage est deux fois plus élevé que dans le reste de la ville. À cela s'ajoute un faible niveau de qualification — en effet, 80 % des chômeurs ont un niveau 5e ou CAP. Lors des enquêtes, les habitants témoignent d'un fort sentiment de relégation et d'ennui.

En 1997, un syndicat intercommunal a été créé, et, depuis 1998, un projet de restructuration urbaine et sociale a été lancé. Depuis octobre 2000, celui-ci bénéficie d'un soutien de l'État dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain : réhabilitation du bâti, démolition-reconstruction, restructuration des espaces extérieurs, etc.

L'accompagnement social du projet est piloté par différentes commissions paritaires : gestion urbaine de proximité, politique d'habitat, accompagnement social.

Les objectifs de l'action

Il s'agit d'accompagner les élus, les professionnels du social et les habitants dans l'élaboration d'un diagnostic partagé sur l'action sociale, et dans la formulation de projets et d'actions correctives. Ce travail passe par la mise en commun des connaissances des uns et des autres, par la confrontation des représentations et des points de vue. Cela permet aux différents acteurs de s'autosaisir des problématiques soulevées, et d'élaborer des propositions.

Le déroulement

L'action est supervisée par un comité de pilotage qui est de fait la commission « Accompagnement social ». Ce comité de pilotage veille à la cohérence interne et externe de l'action. Ce dernier point est particulièrement important

et complexe à gérer, puisque diverses commissions et prestataires interviennent sur ce terrain. De plus, les membres de la commission sont les responsables des différents services sociaux et culturels qui interviennent sur l'Oly, — ils sont donc des relais institutionnels en mesure de donner un avis sur la validité des propositions et des démarches.

L'action a commencé par une enquête de terrain auprès des habitants. Cette enquête, réalisée dans la rue, a permis de rencontrer 50 habitants assez représentatifs de la population résidant dans le quartier, hormis quelques personnes non francophones qui n'ont pas pu répondre. Les entretiens ont duré chacun entre 10 et 45 minutes, et il faut souligner un accueil très positif des habitants, intéressés par le fait de donner un avis sur l'action sociale. Les conditions de confidentialité ont permis à ceux-ci d'exprimer des avis par rapport à leurs propres expériences vécues. L'enquête s'est poursuivie par des interviews de groupes constitués : habitants du conseil de quartier, association des Africains, amicale de locataire, groupe « Couture » du centre social et groupe « Alphabétisation ». Cette première partie du diagnostic a été présentée au comité de pilotage, à quelques travailleurs sociaux, puis a fait l'objet d'une restitution publique auprès des habitants et en présence de certains travailleurs sociaux. À cette restitution ont été conviées les personnes rencontrées lors des entretiens individuels qui avaient laissé leurs coordonnées et, de façon nominative, chaque famille de La Prairie de l'Oly : une cinquantaine de personnes s'est déplacée. Lors du débat qui a suivi la restitution, des points de vue complémentaires ont été apportés, des thématiques nouvelles ont été soulevées. La présence de travailleurs sociaux a favorisé, de façon réciproque, l'explicitation des représentations et des avis. Cette nouvelle phase de la démarche a de nouveau permis d'enrichir le diagnostic. Ensuite, une table ronde a réuni pendant deux jours les travailleurs sociaux, — l'objectif de cette rencontre étant de mettre en commun l'ensemble des connaissances des participants, de partager et confronter les modalités d'intervention sociale, et de pouvoir en mesurer les effets et limites. Cette table ronde a, elle aussi, apporté sa pierre au diagnostic ; elle s'est terminée par la proposition de thèmes de travail pour des groupes associant travailleurs sociaux et habitants. C'est au cours des mois à venir que doivent se constituer ces groupes avec, pour objectif, d'élaborer des propositions concrètes et de suivre leur mise en œuvre.

Les effets de cette première phase

Le diagnostic a permis aux différents acteurs d'identifier, de nommer et de classer la connaissance des besoins sociaux du quartier. Cette démarche a permis à chacun de s'interroger sur le besoin de rechercher des informations complémentaires. Les acteurs ont été amenés à faire évoluer leurs points de vue et à s'approprier de nouvelles questions et perspectives. Cela a été vecteur de reconnaissance mutuelle. Entre les travailleurs sociaux, cela peut être l'opportunité d'instituer de nouvelles relations et de penser aussi l'action sociale comme une approche collective.

Anne OLIVIER,
sociologue au Cabinet TESSITURE

Diagnostic social des résidences de Palaiseau inscrites au contrat de ville

Cécile ASSAS et Briac CHAUVEL*

La demande

Les études que nous avons réalisées, à la demande de la mairie de Palaiseau, représentent la première étape d'une dynamique que la municipalité souhaite impulser dans des quartiers : constituer un véritable partenariat entre les différents services municipaux, le bailleur, les habitants, la police, les écoles et les associations, afin de mettre en place des projets qui répondent au mieux aux besoins des habitants de ces quartiers (3 quartiers, 6 résidences d'habitat collectif) et qui favorisent leur participation et leur implication.

Les modalités d'intervention : une méthode délibérément qualitative, inspirée de l'ethnographie

- Présence longue (cinq à huit semaines), mise à disposition d'un local sur le site : immersion, expérimentation du quotidien, observations ; fréquentation des espaces publics et privés, vie quotidienne : scènes de vie, recueil de la parole informelle (notamment celle des jeunes, souvent réticents aux réunions ou aux entretiens enregistrés), explication de notre démarche, des objectifs et de l'intérêt du dispositif, instauration d'une quotidienneté, construction de relations fondées sur la confiance.
- Entretiens compréhensifs, individuels, en couple ou en petits groupes selon la méthode du récit de vie : recueil d'une parole orale, spécificité du territoire, des éléments de socio-histoire (il ne s'agit pas de construire une histoire objective du quartier, mais d'analyser les récits subjectifs des habitants sur l'histoire du quartier : moments forts, bons souvenirs, nostalgie, périodes difficiles, etc.).
- Entretiens avec les acteurs institutionnels. Leur connaissance du terrain, leurs représentations, leurs relations avec les habitants, leurs réflexions et leurs projets pour améliorer la vie du quartier.

* Membres de l'équipe d'INTÉGRATION qui est composée d'ethnologues, de sociologues et de psychosociologues spécialisés dans la sociologie urbaine, l'anthropologie des relations interculturelles, et l'ethnographie de terrain appliquée à l'action locale.

Les entretiens sont intégralement enregistrés et retranscrits par les chargés d'étude : travail long et fastidieux certes, mais qui renforce l'imprégnation et nous permet de corriger nos propres présupposés et représentations.

La retranscription intégrale est nécessaire pour une analyse comparative des discours.

Elle permet de saisir :

- les mots de l'habitant et sa manière de parler avant tout,
- les associations d'idées, les liens établis par les habitants entre les phénomènes,
- les comparaisons établies par les habitants entre leurs différents lieux de résidence, entre différents quartiers de la commune
- les contradictions, les non-dits, les hésitations, ambiguïtés, sous-entendus.

Quel type de connaissance peut-on produire sur un quartier avec les habitants et les acteurs institutionnels ?

L'identité d'un site

Aborder les représentations de deux points de vue :

■ Le point de vue institutionnel

- Réputation, image du quartier ;

Diagnostic des problèmes et des atouts des quartiers.

■ Le point de vue des habitants, des gardiens : image du quartier, leur histoire du quartier

- Sentiment d'appartenance au quartier : mécanismes d'identification, sentiment d'exclusion ;
- Le lien social : qualifier les relations des habitants dans la cité : relations de voisinage, réseaux d'entraide ; relations avec les commerces ; relations avec les institutions, image des institutions.

Cette première partie de l'étude vise à améliorer la connaissance humaine et sociale des résidences, et à repérer les potentialités des habitants à participer à un projet collectif de quartier.

Les potentialités de changement

L'étude doit fournir une présentation du site qui permette aux acteurs de terrain et aux travailleurs sociaux de disposer d'une base de connaissances pour asseoir leurs interventions.

En effet, la méthode utilisée permet de faire émerger les préoccupations des habitants ainsi que les « personnes ressources » et les réseaux de solidarités sur lesquels il sera possible de s'appuyer dans la mise en œuvre des projets de quartiers. Une telle étude fait apparaître des sentiments collectifs, des représentations partagées, des préoccupations communes, mais également des points de vue divergents, des clivages et des tensions. Tous ces éléments doivent figurer dans le rapport et dans la restitution.

L'importance de partager un diagnostic : le rapport, la restitution

Avec le commanditaire : l'ensemble des institutions concernées par le territoire étudié sont consultées.

Nous rencontrons, en cours d'étude, les différents partenaires afin de leur soumettre les premiers constats et de recueillir leurs commentaires, leurs questionnements, leurs critiques. Ces rencontres offrent la possibilité d'affiner la demande et de réajuster si besoin les outils.

Nous rédigeons ensuite un document de travail (première ébauche du rapport), qui est transmis aux différents services municipaux concernés par l'étude. Ces derniers disposent alors d'une dizaine de jours pour lire ce document afin de nous proposer leurs réflexions et leurs critiques lors de la restitution institutionnelle.

Cette restitution institutionnelle rassemble les élus, les directeurs de services et les représentants du bailleur. Elle est l'occasion de partager un diagnostic, d'élaborer ensemble des propositions et de préparer la restitution de l'étude auprès des habitants du quartier.

Avec les habitants : la restitution

La restitution auprès des habitants doit être un moment fort qui marque l'histoire du quartier, une préparation minutieuse s'impose donc :

- dans le choix du lieu et de la date : lieu non « marqué », date favorisant la mobilisation de tous ;
- dans l'information et la communication autour de l'événement : la restitution doit être attractive afin de rassembler un maximum d'habitants ;
- dans la formulation orale et écrite des résultats (rédaction d'un 4-pages distribué aux habitants des résidences) : il s'agit de trouver un équilibre subtil entre les atouts du quartier et les difficultés que ses habitants peuvent rencontrer ; présenter les problèmes réels sans sacrifier au misérabilisme, savoir les relativiser sans les nier ; formuler les sentiments partagés sans forcer le consensus ; tenir compte des clivages sans les renforcer, etc.
- dans la mise en scène de la restitution : le partenariat et l'implication des différentes institutions concernées doivent être clairement incarnés, par exemple prévoir un petit moment convivial après les débats.

Fonctions

- La restitution correspond à un moment d'écoute, de rencontre, de compréhension et de dialogue particulier : notre position d'observateurs neutres nous permet de rapporter des propos qui ne peuvent généralement pas être formulés sereinement dans la vie quotidienne et dans les réunions publiques habituelles — la pudeur, les conflits, la nature des relations, la peur, la colère, la perte d'autorité des adultes constituent en effet des obstacles à la discussion ; chacun pourra se reconnaître dans certaines situa-

tions, sans être pointé du doigt ; les représentations de l'« autre » (« le voisin de palier », « les jeunes », « les vieux », « la police », « la mairie », « les immigrés ») peuvent être sensiblement modifiées.

■ C'est également un moment symbolique fort qui doit marquer l'histoire du quartier : la restitution est un bilan produit par les habitants, la valeur de leur parole, de leurs réflexions et de leurs observations apparaît clairement. Les liens qui les unissent, au-delà des clivages, sont régénérés (d'une manière ou d'une autre, il faut bien vivre ensemble...)

■ De notre point de vue d'ethnologues, ce moment doit correspondre à un nouveau « mythe d'origine », un mythe fondateur du renouveau du quartier. C'est pourquoi il doit également faire surgir des propositions et être suivi d'actions véritablement fondées sur la participation des habitants. En effet, la restitution est également le point de départ d'une nouvelle dynamique, d'un changement dans les interventions institutionnelles sur le quartier.

Des actions fondées sur un diagnostic partagé

Le diagnostic participatif doit rapidement déboucher sur des actions visibles, et nécessite d'établir un calendrier à court, moyen et long terme. Faute d'actions à court terme, il y a grand risque que les habitants se démobilisent, surtout dans des quartiers qui souffrent déjà d'isolement et d'abandon.

Cécile ASSAS et Briac CHAUVEL,
ethnologues au Cabinet INTÉGR'ACTION

Les pratiques de démocratie participative de la ville d'ÉVRY

Frédéric MANCEAU

Un travail de réflexion a été mené en amont, avant la mise en pratique des principes de la démocratie participative dans la ville d'Évry. Il importait, en effet, de définir et de mettre au point certains aspects de la démarche, avant de créer l'instance des conseils de quartier (CQ) : définition du rôle des conseils de quartier, de leur composition, du cadre concerté pour leur mise en place, des territoires représentés (8 territoires seront finalement choisis), de l'articulation avec les services municipaux sur le suivi et la réalisation des projets, des rythmes et des procédures de fonctionnement.

Des réflexions ont également été menées sur la construction d'une charte, sur la composition des conseils de quartier (qui posséderont finalement 4 collèges : les élus, les habitants, les associations et les professionnels), sur le mode d'élection qui prévaudra (appel à candidature, cooptation, volontariat, désignation), et sur le renouvellement des conseils (renouvellement qui s'effectuera à mi-mandat municipal, soit trois ans).

Chronologie de la mise en place des conseils de quartier

- Réflexion et travail sur la construction d'une charte, cadre concerté pour la mise en place des conseils de quartier, composition des conseils, définition des territoires (8), définition du rôle des CQ, articulation avec les services municipaux, les rythmes et les procédures de fonctionnement.
- De juin 2001 à septembre 2001, un groupe témoin composé d'habitants ayant participé à la première expérimentation du mandat précédent a été constitué, afin de travailler sur la constitution des conseils de quartier.
- Durant l'été 2001, le groupe témoin a travaillé en concertation avec les élus et les services municipaux :
 - Réflexion sur la constitution des conseils, mode d'élection, (appel à candidature, cooptation, volontariat, désignation) les apports et les contraintes — choix de l'appel à candidature ;
 - Précision sur la composition des conseils : 4 collèges (élus, habitants, associations et professionnels) ;
 - Renouvellement des conseils à mi-mandat municipal (trois ans).
- Mais ce n'est qu'à partir d'octobre 2001 que les membres des 8 conseils de quartier ont été intronisés dans le conseil municipal. C'est alors que des commissions thématiques furent constituées.

Bilan

Après un an et demi de pratique (d'octobre 2001 à mars 2003) de la démocratie participative, un bilan mitigé se dessine sur la ville d'Évry :

- Mobilisation des membres assez constante, mais certaines commissions fonctionnent plus ou moins bien selon les quartiers ;
- Construction d'une vision plus globale des projets ayant un impact sur le quartier et passage progressif de préoccupations basiques (travaux de proximité, d'entretien courant) à des projets ayant plus d'envergure ;
- Difficultés matérielles persistantes (souplesse des budgets à revoir FPH*, matériel informatique, lieux et espace pour l'activité des CQ) ;
- Une pédagogie appréciée sur les rouages du fonctionnement municipal et les coûts de travaux ;
- Une implication municipale insuffisante et une nécessité de relancer une dynamique plus forte ;
- Des moyens matériels et humains qui restent à développer au sein du service ;
- Quelques perspectives autour de la formalisation de projet fédérateur permettant de structurer la dynamique des conseils, en s'appuyant sur l'Agenda 21 et ses applications locales (tri sélectif et valorisation des déchets, changement des comportements, etc.) et la mise en place de l'université citoyenne.

Frédéric MANCEAU, chef de service Mission Ville,
Direction de l'action territoriale et
de la politique de la Ville, mairie d'Évry

* FPH : Fonds de participation des habitants.